

Atelier d'électromécanique - Faculté des Sciences

Guide de l'utilisateur

Préambule - L'électromécanique est l'association des techniques de l'électronique et de la mécanique. Cette combinaison de techniques est inhérente aux progrès scientifiques des dernières décennies : automatisation, robotique, mécatronique. L'atelier d'électromécanique de la Faculté des Sciences a pour vocation de fournir un service de qualité dans le développement de pièces et de capteurs liés aux recherches académiques et à la réparation d'instruments scientifiques et pédagogiques. Cet atelier est construit sur base des compétences très pointues des techniciens. Le travail est organisé autour de projets.

Compétences - L'atelier possède de nombreux outils permettant :

- découpe, tôlerie
- soudures
- pièces mécaniques: usinage d'après plan ou conception
- automatisation
- réparations d'instruments scientifiques ou à usage pédagogique

Gestion - L'atelier est géré au quotidien par le département de physique, qui nomme un responsable académique. Le comité de suivi des ateliers, qui rassemble des représentants des divers départements concernés de la Faculté des Sciences et un membre délégué du PATO, se réunit plusieurs fois par an afin d'évaluer la gestion, d'identifier les besoins des utilisateurs et d'établir les investissements à prévoir pour l'atelier d'électromécanique.

Accès - Pour des raisons de sécurité, l'accès aux ateliers est interdit à toute personne étrangère à ce service. Seuls les bureaux des techniciens concernés sont accessibles.

Contacts - Durant les heures d'ouverture de l'atelier, les demandes d'intervention sont adressées au troisième étage du bâtiment de physique (B5a) à :

- Chouaib TAHIR : **réparations**.
[local 3.49, tel : 37.13, email : ch.tahir@ulg.ac.be]
- Jean-Claude REMY : **développement de projets et la réalisation de pièces**.
[local 3.42, tel : 48.35, email : jcremy@ulg.ac.be]

Les heures d'ouverture sont les matinées de chaque lundi, mercredi et vendredi. Les techniciens consacrent le reste du temps à travailler sur les projets. Ils contactent les personnes concernées au besoin.

Procédure - Toute demande est munie d'un bon d'intervention spécifique à l'atelier d'électromécanique. Ce bon est téléchargeable à l'adresse suivante :

www.facsc.ulg.ac.be/cms/c_264016/ateliers-generaux

L'atelier se donne le droit de refuser un projet si celui-ci ne correspond pas aux compétences ou aux possibilités offertes par l'atelier. Une fois le projet accepté, l'atelier communique au demandeur dans un délai maximum de 10 jours ouvrables une solution et une estimation des coûts et des délais. Avec l'accord de l'utilisateur, le travail est entrepris. L'atelier s'engage à informer le demandeur de l'évolution du projet et des coûts. Une fois le travail terminé, l'utilisateur est informé du prix détaillé de l'intervention et valide la réception de l'intervention. Le secrétariat exécutif de la Faculté (Jeanne de Chantal BROUWERS, email : jdcbrouwers@ulg.ac.be) se met en relation avec le secrétariat exécutif du demandeur pour émettre le bon de commande et la facture SAP.

Priorités - L'organisation des travaux à l'atelier est uniquement du ressort de celui-ci. Les priorités sont données dans l'ordre

- aux recherches et aux activités pédagogiques menées à la Faculté des Sciences,
- aux autres activités de l'Université de Liège,
- et enfin aux prestations extérieures.

Tarifs - Toute intervention acceptée par l'atelier est facturée comme suit :

- un forfait minimum de 5 euros tient compte de l'usure des outils et de l'amortissement des machines. En fonction du temps consacré au projet, une croissance du forfait de 10 euros par semaine sera calculée.

- le coût des pièces (au prix du marché) utilisées lors de la mise en oeuvre de la demande. Ce coût sera majoré de 10% afin de tenir compte des déchets et des éventuelles pièces défectueuses. Les frais de livraison des pièces commandées sont également pris en compte.

- pour une demande extérieure à l'ULg, il y a lieu de rajouter la main d'oeuvre qui s'élève à 40 euros par heure HTVA et hors PFG.

Responsabilités - L'atelier d'électromécanique n'est pas responsable d'éventuels dégâts occasionnés lors de la réparation d'équipements. Pour chaque instrument spécifique amené à l'atelier, l'utilisateur se renseigne préalablement sur l'état des garanties et assurances liées à cette machine.